



Suite interdiction bancaire

Par **kapelha**, le **09/02/2010** à **22:09**

Bonjour, tout d'abord voici la situation: actuellement je vis avec mon compagnon, interdit bancaire depuis avril 2007 sur deux compte joint qu'il avait avec son ex compagne. aujourd'hui, apres avoir rassemblé la somme pour regulariser la situation, nous avons décidé à l'amiable que nous prendrions a notre charge les cheques refusés sur un compte de la caisse d'epargne, qui avec les amendes s'élèvent a environ 1500euros. Et que son ex compagne prendrait a sa charge les cheques sur le deuxieme compte BNP, au total deux cheque, un de loyer qu'elle a fait elle meme de 750 euros après le depart de mon compagnon (changement de region), et un petit de 32 euros que je suis prete a prendre a ma charge pour accélérer la situation. Hors, il se trouve que ce cheque de loyer a été réglé directement à l'agence immobiliere qui avait en gerance la location de leur appartement commun. Pour régler la situation a la banque je sais qu'il faut présenté ce cheque rendu par l'agence immobiliere, mais l'ex compagne de mon compagnon n'y connaissant rien en interdiction bancaire, pensant le probleme resolu suite au paiement, à jeter ce cheque. Et la banque refuse une attestation faite par l'agence immobiliere. quel est notre recours, sachant que je n'ai pas les moyens de bloquer la provision de 750 euros sur un compte et attendre le remboursement au bout d'un an, puisque le cheque ne se représentera pas? j'ai entendu parler du fait que je pouvais demander une attestation a l'agence immobiliere, la presenter a un tribunal d'instance qui la presenterai à la banque de france et qui leveré l'interdiction suite au paiement de l'amende biensur?